La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté de communes du Volvestre

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir avec vous !

9 décembre 2021

Ordre du jour

1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire du Volvestre
2. Programmation 2021
3. Séance de signature des maquettes par commune
4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
6. Les projets accompagnés sur le territoire

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1ère génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maitre d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés **au 30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté de communes du Volvestre

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres du Volvestre

Programmation 2016 = **35 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **547 617 €**

Programmation 2017 = **47 projets** financés pour un montant d'aides de **962 799 €**

Programmation 2018 = **37 projets** financés pour un montant d'aides de **588 594 €**

Programmation 2019 = **31 projets** financés pour un montant d'aides de **1 061 173 €**

Programmation 2020 = **25 projets** financés pour un montant d'aides de **1 025 202 €**

➔ **Soit près de 4,2 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes du Volvestre de 2016 à 2020**

Volvestre

➔ **Au titre du Contrat de territoire, le Volvestre a obtenu une aide de 860 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021

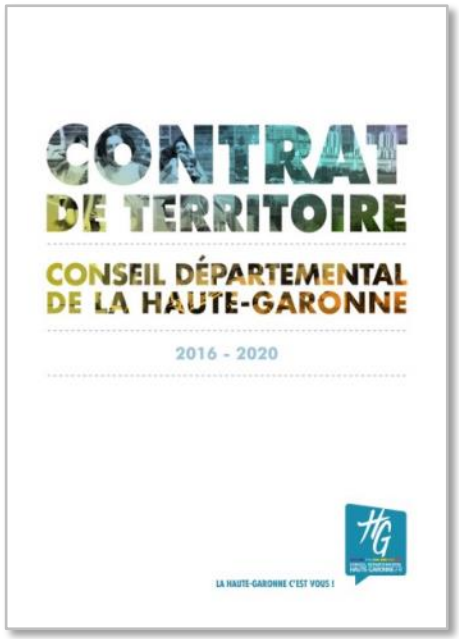

La communauté de communes du Volvestre

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
CARBONNE	Réhabilitation et extension des cuisines collectives pour mise en production (tranche 1 - école Chanfreau)	151 000,00 €
CARBONNE	Aménagement de la place de la République (phase 1 bis - plateau traversant-belvédère et voie Est) et des espaces verts (phase 2)	
LAFITTE VIGORDANE	Remplacement de la clôture du groupe scolaire	7 560,00 €
LAFITTE VIGORDANE	Travaux d'étanchéité au groupe scolaire Michel Colucci	2 410,80 €
LONGAGES	Réfection du porche du cimetière	3 833,34 €
LONGAGES	Réalisation d'un city stade au sein du complexe sportif	24 782,40 €
MARQUEFAVE	Travaux de réaménagement de l'école maternelle	86 616,00 €
MARQUEFAVE	Travaux d'aménagement de salles à l'étage du restaurant scolaire	16 000,00 €

La communauté de communes du Volvestre

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MASSABRAC	Aménagement d'une aire de jeux d'enfants sur la place publique	6 538,40 €
MAUZAC	Réalisation d'aménagement paysager à l'intersection des RD 10 et 53 au niveau du pont enjambant la Garonne, et place Guilhem Hunaud	13 098,02 €
MAUZAC	Restauration de l'orgue de l'église Saint-Etienne classé aux Monuments Historiques	41 719,85 €
MAUZAC	Rénovation du foyer rural	10 069,44 €
MONTBRUN BOCAGE	Création d'une maison citoyenne "Espaces des rencontres"	198 388,20 €
MONTESQUIEU VOLVESTRE	Rénovation des locaux associatifs 11 rue des Olières - tranche 2	19 088,26 €
MONTESQUIEU VOLVESTRE	Réfection d'une partie de la toiture de la mairie	22 349,20 €
MONTGAZIN	Travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes (pose de menuiseries)	11 367,60 €

La communauté de communes du Volvestre

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
PEYSSIES	Construction d'une école, d'un ALAE et d'une cantine - tranche 2	247 989,80 €
RIEUX VOLVESTRE	Réfection des chéneaux de la toiture de l'école élémentaire	6 004,26 €
RIEUX VOLVESTRE	Travaux d'accessibilité à l'ancien dispensaire	2 000,00 €
RIEUX VOLVESTRE	Réfection de la toiture des vestiaires du club de football	10 253,50 €
RIEUX VOLVESTRE	Acquisition des parcelles section H N°696 et 697 en vue de constituer une réserve foncière	19 500,00 €
RIEUX VOLVESTRE	Constitution d'une réserve foncière (acquisition de la parcelle section H n°984 et travaux d'accès)	13 133,20 €
SAINT SULPICE SUR LEZE	Réalisation d'un préau à l'école maternelle Louisa Paulin	9 495,60 €
SALLES SUR GARONNE	Création d'un bâtiment multifonctionnel : cantine et espace café culturel - Acquisition immobilière et travaux d'aménagement	234 953,60 €

La communauté de communes du Volvestre

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE	Travaux de rénovation énergétique de bâtiments communautaires	88 931,40 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE	Réhabilitation du local France Services et création d'un local de stockage pour les services techniques	343 786,00 €

Séance de signature de la maquette 2021

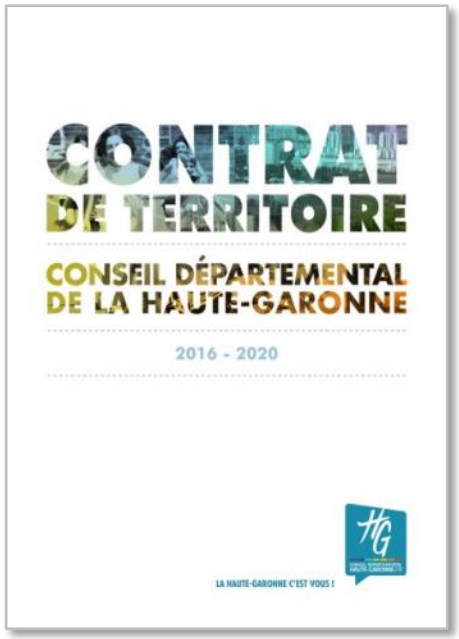

Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

Les Contrats de territoire (2e génération)

Un lien de proximité avec les communes

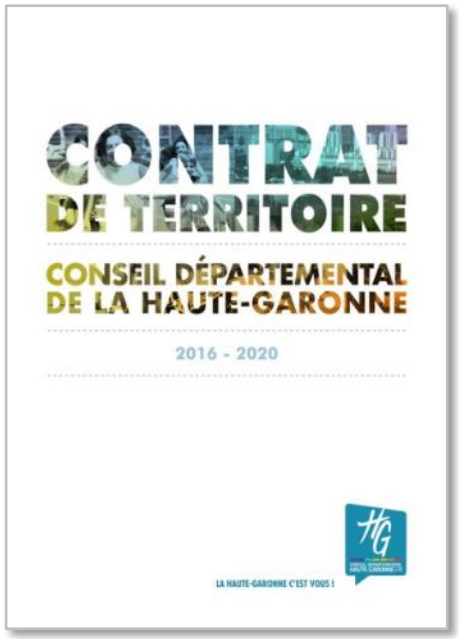

Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public** & **1 équipement scolaire.**
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.

Avant

Rappel règles en vigueur :

Communes de moins de 5 000 hab. | **Communes de plus de 5 000 hab.**

- 1 **équipement Public** sup. à 70 000€ (plafond 1M€) *Ex : Mairie*
- 1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€ (plafond 3M€) *Ex : Ecole*

40% | 30%

- X **petits projets,** sup. à 5000€ et inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)
- X **projets biblio-média-thèques,** inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)
- X **projets d'accessibilité** inf. à 5 000€

➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€,** mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute** l'éligibilité d'**un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*

Après

Nouvelles règles élargies :

Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€
ou 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de tenir compte des demandes des communes lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1er génération de contrat, les travaux **< 5 000€** et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT.**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats pour** davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature.**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre.**

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**

(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant
Rappel règles en vigueur :

Après
Nouveau contrat :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 *ou* 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 *ou* 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)

Une simplification des co-financements

Avant
Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire :** parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire :** possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire :** Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
  (matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides

Après
Nouveau contrat :
Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
  - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
  - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de moins de 5 000 hab.	Communes de plus de 5 000 hab.

☑ 1 équipement **public** ou **touristique**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

☑ 1 équipement **scolaire**
(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement de **santé**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

☑ X projets **inf. à 70 000€**
☑ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules
(enveloppe subventionnable)

30%

☑ X projets **biblio-média-thèques**, inf. à 70 000€
(plafond 70 000€)

+ Un Contrat *boosté*

☑ Maisons de santé
☑ Défibrillateurs
☑ Pack Rénovation
☑ Parcours de Santé
☑ Mobiliers matériels sportifs
☑ Mobiliers urbains
☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
☑ Aires de pique-nique, de jeux

+ Un Contrat *souple*

☑ 1 équipement **Tiers-lieux**
☑ 1 équipement **CréOns**
☑ 1 projet **Carte Blanche**
☑ 1 projet **Circuit-court**
☑ 1 accompagnement ♥ **de vie**
☑ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI

EPCI

Les Contrats de Projets Territoriaux

Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.

- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable

Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un calendrier pour les communes et EPCI

Pour les Communes :

Commune

- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** *(uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants),* **date limite de dépôt de dossiers** au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire **à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

Pour les EPCI :

EPCI

- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,

ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre collectivité au quotidien,

grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires

HAUTE-GARONNE PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

31 Haute-Garonne c|a.u.e – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agroécologie, transition écologique, démocratie participative, etc.

HAUTE-GARONNE INGENIERIE – AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Observatoires, SCoT, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations

HAUTE-GARONNE TOURISME

Actions de promotion et de commercialisation touristiques

réseau31 – une autre idée de l'eau

Assistance en matière d'eau potable, assainissement

SDIS 31 Sapeurs-pompiers Haute-Garonne

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH et de la santé au travail

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Infrastructures numériques

SDEHG SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique

Agir avec vous !

La plateforme d'appuis aux territoires

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

C'est quoi ?

C'est la Plateforme d'ingénierie du Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne, l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés pour répondre à vos demandes

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

J'adresse une demande
à la plateforme d'appuis aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

➔ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

- AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
- PLANIFICATION ET URBANISME
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- ÉNERGIE
- ACTIVITE ET EMPLOI
- TOURISME
- CULTURE
- ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- SÉCURITÉ
- ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
- MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- JEUNESSES
- SOLIDARITÉS
- FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- **11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements**
- **1 catalogue en ligne**
- **+ de 60 fiches d'accompagnement**
- **16 rubriques**
- **Des formulaires de demandes simples**

La catalogue en ligne existe en version papier →

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !

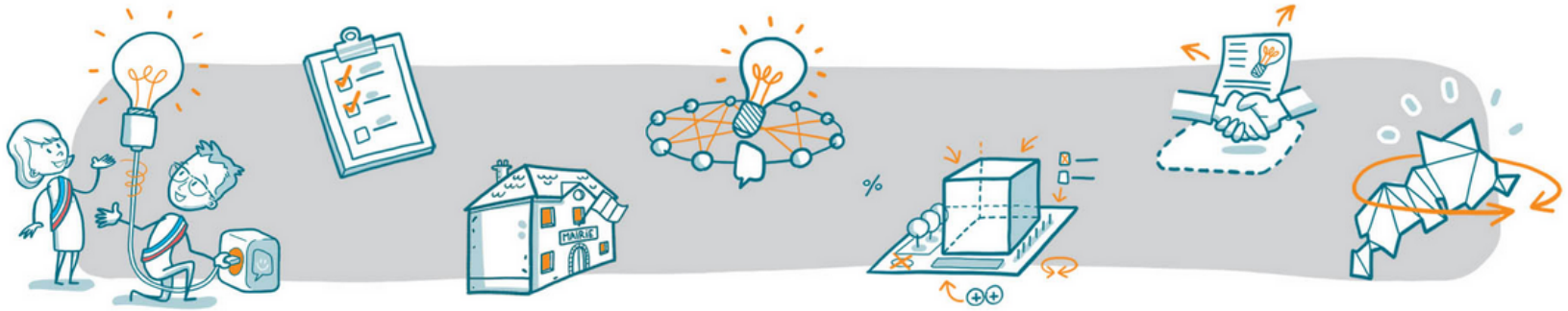

Consulter et faire une demande à partir du catalogue

CATALOGUE

Je veux faire une demande libre

FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

Je veux accéder aux portails subventions

PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale

Espace Faugère, tiers-lieu à Noé

Commune de NOÉ

- **Le projet :**

L'Espace Faugère, porté par la commune, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec **Relais d'entreprises**. Installé dans une ancienne ferme longère du XVIIIe siècle, cet **espace de travail partagé** se compose de bureaux fermés à usage flexible, d'un espace de coworking, d'une salle de réunion, d'un espace de détente comprenant une cuisine équipée, et d'extérieurs qualitatifs.

- Haute-Garonne Développement apporte, depuis 2019, une **expertise en ingénierie** et des **conseils d'amélioration du projet**.
- Le département **soutient financièrement** la commune pour **l'animation du tiers-lieu** (facilitateur) pour l'année 2021.

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :
10 000€ (fonctionnement)

Espace des Rencontres à Montbrun-Bocage

Commune de MONTBRUN-BOCAGE

Le projet :

Ce projet, porté **par la commune,** résulte d'une volonté de concevoir un **espace des Rencontres**, où les différents projets se complètent en parfaite fluidité sur des parcelles contiguës. Cet espace se compose d'un **béguinage** (logements locatifs/inclusifs à loyer modéré pour personnes âgées non dépendantes) ; d'une **maison commune** pour les personnes âgées du village (salle de réunion, de divertissement etc.), d'une **maison Citoyenne** contenant une médiathèque, un espace numérique et une artothèque et enfin d'une **épicerie de proximité** et son espace café.

- La commune a été accompagnée par le Conseil départemental & Haute-Garonne Ingénierie / ATD en matière d'**ingénierie de projet**, de **recherche de financements** et de **conseil juridique**.
- Le Conseil départemental a **soutenu financièrement** ce projet.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (Service Ingénierie et Expérimentation Territoriales & Juridique)
- CD31 (Service Habitat & Création d'activité & d'emplois)

Soutien financier :

- 198 388,20 € (Contrat de territoire)
- 27 787,09 € (Mobilier, équipement numérique)
- 50 000€ (CréONS)

Le projet Carte Blanche « Balcon des étoiles »

Commune de LATRAPE

- **Le projet Carte blanche :**

Ce projet, porté par l'**association Les Pléiades**, consiste à **moderniser le centre d'astronomie actuel** afin de créer un centre scientifique plus important, réparti sur 1 ha de terrain, via : la **création d'une Maison du Soleil** pour toucher le public en journée, d'une **coupole télescope robotisée** de 5 mètres de diamètre, d'un **théâtre de verdure** et d'un **auditorium**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le service Tourisme du département accompagnent le projet par un **appui technique** et **financier**.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales)
- CD31 (Service Tourisme)

Soutien financier :

20 000€ (fonctionnement)

Le projet Cœur de vie « Place des Artistes »

Commune de SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE

- **L'appui technique :**

La commune souhaite saisir des opportunités foncières pour créer divers projets, mêlant notamment **commerces multi-services, espace de coworking, services et espaces publics**.

- La commune est accompagnée par Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le CAUE dans le cadre du dispositif **Cœur de vie**, avec notamment une étude sur les **financements mobilisables**, des **conseil en urbanisme**, et une réflexion globale sur **l'aménagement** de la commune et la coordination de ses différents projets.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (services Ingénierie et Expérimentation Territoriales et Urbanisme)
- CAUE de la Haute-Garonne

Création d'un lieu hybride créateur de lien social : cantine et café culturel

Commune de SALLES-SUR-GARONNE

L'appui technique :

La commune a souhaité acquérir un bâtiment situé en centre bourg, pour y créer un **lieu de vie pour tous les habitants**, proposant des **activités mixtes** : **cantine** pour les écoliers et les personnes âgées demandeuses les midis en semaine, et **café culturel** les soirs et week-ends.

- La commune a été accompagnée par Haute-Garonne Ingénierie / ATD en matière d'**ingénierie de projet**, de **recherche de financements** et de **conseil juridique**.
- Le Conseil départemental a **soutenu financièrement** ce projet (acquisition et travaux).

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (services Ingénierie et Expérimentation Territoriales et Juridique)
- CD31 (DDET)

Soutien financier :

234 950 € (investissement)

Reconversion d'une friche viticole – *Phase 1*

Communauté de communes

Le projet :

La Communauté de communes, en association avec la commune de Peyssies, souhaite **acquérir et réhabiliter une ancienne cave viticole coopérative** située au centre du bourg de Peyssies. La Communauté de communes souhaite **définir les activités opportunes** à créer ou à conforter dans un objectif de **développement du territoire**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD accompagne ce projet par un **appui technique** portant sur des **préconisations** autour de projets potentiels, et une **recherche de financements mobilisables**.

Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales)

Programme Local de l'Habitat 2022 / 2028

Communauté de communes

Le projet :

La Communauté de communes a lancé la **révision de son Programme Local de l'Habitat** (PLH) sur **2022 / 2028**. Il comportera un **Diagnostic** sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat et de logement des habitants du territoire ; un **Document d'Orientation** présentant les orientations stratégiques ; et un **Programme d'actions** détaillé et opérationnel.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD réalise un **appui technique** en **élaborant le diagnostic et le document d'orientation**. HGI a réalisé et animé des **ateliers participatifs innovants avec les élus** afin d'identifier les enjeux.

Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie (service Études et Observation des territoires)

Acquisition et aménagement de locaux commerciaux

Commune de LAFITTE-VIGORDANE

Le projet :

Dans le cadre de son action en faveur du **maintien des commerces et services de proximité**, la commune de Lafitte-Vigordane a souhaité **acquérir et aménager des locaux commerciaux** afin d'y développer **une épicerie** et **une pizzeria**. Implantées dans la zone commerciales de la Chapelle, en centre bourg, ces activités concourront à offrir à la population des services de proximité, mais également à renforcer l'attractivité de la commune.

- Le département a apporté un **soutien financier** au projet dans le cadre du **dispositif CréONS** (acquisition et aménagement des locaux).

Ingénierie :
CD31 (DDET)

Soutien financier CréONS :
50 000€

Maison départementale de proximité de Rieux-Volvestre

Haute-Garonne
Maison départementale de proximité

Objectifs

- Être ambassadeur.rice.s du Département : un relais privilégié sur le territoire de toutes les actions départementales. Des permanences des acteurs du Département seront organisées sur le territoire : conseils aux associations, rendez-vous des acteurs jeunesse, etc.
- Aider aux démarches administratives de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, perte de papiers d'identité, etc.
- Proposer un accompagnement numérique personnalisée : sur les usages numériques, prescription du pass numérique, prise en main des outils numériques, etc.

Informations générales

- Ouverture au public depuis le 30 novembre 2021, sans rendez-vous
- Les lundis, mardis et vendredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- 13 place du Préau, 31310 Rieux-Volvestre
- Un numéro dédié : 05 34 60 76 52
- Une adresse mail : proximite.rieuxvolvestre@cd31.fr
- 3 ambassadrices affectée à la Maison départementale de proximité

Aires de covoiturage

Lavelanet-de-Comminges

- Aire de 18 places
- Travaux réalisés à l'automne 2020.
- Cout de l'aménagement: 51 000 €

Massabrac

- Aire de 15 places
- Travaux réalisés à l'automne 2020.
- Cost de l'aménagement: 79 000 €

Merci de votre attention

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir
avec vous !